

BROCANTE HENONVILLE



Organisée par l'Ecole Buissonnière

le 7 octobre 2018
dans le parc du château

BOISSONS ET RESTAURATION SUR PLACE
(assurée par "l'Ecole Buissonnière")

Réservations et inscriptions

auprès de Cécile

06-49-34-02-27



Réservation minimum: 2 m linéaires

Hénonvillois: 4 €

Extérieurs: 5 €

Professionnels: 10 € Accueil de 6H30 à 8H00 au plus tard

Mail : ecolebuissonniere.henonville@orange.fr

Blog : <http://ecolebuis.e-monsite.com>

FB : Association l'Ecole Buissonnière (pour suivre notre actualité, pensez à cliquer sur j'aime)

Ne pas jeter sur la voie publique

**EXTRAIT DU REGLEMENT
BROCANTE - HENONVILLE – 7 octobre 2018**

organisée par « l'Ecole Buissonnière »
Association loi 1901



LE REGLEMENT INTEGRAL EST A CONSULTER SUR LE SITE DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE <http://ecolebuis.e-monsite.com>

1. Les réservations pourront être prises par téléphone au **06 49 34 02 27**. Elles ne seront effectives qu'à réception du règlement, chq à l'ordre de l'Ecole Buissonnière, au plus tard le 3 Octobre 2018 à :
Cécile FOS, 36 rue du Mesnil 60119 HENONVILLE
IMPERATIF : Vous devrez fournir avec la réservation jointe une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne inscrite.
2. Toute inscription incomplète au 3 octobre 2018 ne sera pas prise en compte.
3. Prix des emplacements (réservation minimum de 2 m linéaires)
 - Hénonvillois : 4 € le mètre linéaire
 - Extérieurs : 5 € le mètre linéaire
 - Professionnels : 10 € le mètre linéaire
6. Le jour de la brocante, les exposants particuliers devront être munis d'une pièce d'identité, et les professionnels de leur carte pro (ou extrait Kbis). Sans ces pièces, les exposants ne seront **ni acceptés, ni remboursés** de leurs frais d'inscription.
7. Conformément à la législation en vigueur, les participants non professionnels attestent sur l'honneur qu'ils ne participent pas à plus de deux brocantes dans l'année et qu'ils ne vendent que des objets personnels et usagés.
8. Aucune marchandise neuve à la vente, y compris pour les professionnels.
11. Aucune vente de boissons, confiseries ou autres denrées alimentaires n'est autorisée.
12. Les loteries et pêches à la ligne ne sont pas autorisées.
16. L'accueil des participants se fera à partir de 6h30 et jusqu'à 8h00 **au plus tard**.
17. Fin de la brocante à 17 h 00. Les exposants s'engagent à ne pas quitter la brocante avant l'heure prévue, sauf exception accordée par l'organisateur.
18. En cas de mauvais temps ou de non occupation de stand, les exposants ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

Bulletin d'inscription BROCANTE HENONVILLE 07/10/2018

Nom et prénom :

(et Raison Sociale pour les professionnels)

N° pièce d'identité de la personne tenant le stand :

lieu de délivrance :

Adresse complète :

.....

Téléphone : Email :

Pour les professionnels : Extrait Kbis Lieu :

Métrage souhaité (mini 2 mètres) : Montant réservation :

Règlement joint par : espèce – chèque (rayer la mention inutile)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la brocante d'HENONVILLE et m'engage à le respecter.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes cette année.

Date et signature :

Lors de votre arrivée, le jour de la brocante, 1 sachet comprenant 1 sac poubelle, le règlement intérieur complet et 2 tickets pour une boisson chaude vous sera remis pour 1 fiche d'inscription donnée.